

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Batteries de stockage énergie sur la commune principale de l'AIOT Les Cros 87400 ROYERES.

La référence de votre dossier est A-3-2VMG7T1FR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/12/2023 à 12h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **87834060300033**

Raison sociale **ZE ENERGY ROYERES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

54 RUE COURBEVOIE

92400 COURBEVOIE

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Chef de Projet Développement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Batteries de stockage énergie**

Description des activités :

Le projet des Catherines, dans son ensemble, concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque hybride d'une puissance photovoltaïque de 31,19 MWc et 6MW de stockage sur une surface cadastrale d'environ 43,24 ha, situé sur la commune de Royères, dans le département de la Haute-Vienne (87). L'emprise dédiée au projet est d'environ 26,18 ha, dont une surface clôturée d'environ 26,18 ha au sein de laquelle les modules représentent environ 13ha. Le projet comprend 52866 modules photovoltaïques (les onduleurs seront installés directement sur les structures des tables

photovoltaïques), 4 postes de livraison, 9 postes de transformation, 2 conteneurs de stockage, 8 conteneurs de stockage par batteries associés à 3 MV skid, 3 citernes souples incendie (120m³ chacune), 5678ml de clôture. Une plateforme pédagogique et un poste d'observation de la faune et flore des zones humides (2 tables de pique-nique, 2 panneaux d'information). Le parc sera clôturé au moyen d'un grillage d'une hauteur de 2m.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Les Cros

87400 ROYERES

X : 578481

Y : 6528418

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 6000 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le site ne générera pas de déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Trois citernes souple eau incendie d'un volume 120 m3 chacune implanté à une distance maximale de 200 m des installations à defender**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs portatifs appropriés aux risques à proximité de l'installation.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)